



L'INSERM et les sciences biologiques du CNRS ne sont pas à offrir à la découpe

L'Académie Nationale de Médecine, l'Académie Nationale de Pharmacie, France Universités et le Président de la République semblent prêts à passer à la dernière étape d'un projet de longue haleine dont la première a été marquée par la création de l'Agence Nationale de la Recherche en 2005 : l'éclatement des laboratoires de l'Inserm, de l'Institut National des Sciences Biologiques du CNRS (INSB) et plus généralement des organismes de recherche au sein d'universités autonomes dépendantes de leur environnement économique. Ce projet aboutirait à la dissolution des grands instituts de recherche et dégraderait gravement et durablement le paysage de la recherche scientifique du pays.

Des propositions dangereuses pour la recherche en biologie

Ce sont quatre méchantes fées qui se pressent en ce moment autour de l'Inserm (mais aussi des autres organismes de recherche) attachées à vider cet institut de sa substance. Le 13 janvier 2022, la Conférence des présidents d'université (CPU), lors de son congrès devant le président de la République, demande pour les universités « la délégation pleine et entière de gestion de toutes les unités mixtes de recherche » (1). Lors de ce congrès elle change de nom : de CPU (un terme purement technique et descriptif) elle devient France Universités, une appellation qui sent bon l'ambition politique nouvelle. Devant cet appétit aiguisé par toutes les réformes poussant à l'autonomie des universités, à leur regroupement par affinité et à leur mise en compétition, le chef de l'Etat répond positivement (2). « Demain ce sont nos

universités qui doivent être (...) le centre de gravité pour la recherche », déclare-t-il. Et il précise : « les moyens financiers, s'ils sont nécessaires, ne suffisent pas ». « La prochaine floraison de start-ups doit venir de nos universités et de nos organismes de recherche » dont il ambitionne de renforcer le « rôle d'agence de moyens ». « Oui, il faut qu'on aille vers cette clarification entre des agences de moyens avec les meilleurs chercheurs (...) et la logique d'en bas », logique d'en bas qui est celle des « équipes de recherche sur le terrain », comprend-on.

Le terrain pour ces prises de position de France Universités et du Président de la République a été préparé en amont par un rapport de l'Académie Nationale de Médecine et de l'Académie Nationale de Pharmacie adopté lors d'une réunion commune le 23 mars 2021 (3). Les deux académies, dont la légitimité pour s'exprimer au nom de la communauté scientifique peut être interrogée, y dressent un bilan critique

de la situation de la recherche biomédicale et plus largement en biologie en France. On y parle de « gaspillage des moyens », « d'empilement » de structures et d'agences, de « cacophonie des représentations » de la recherche française auprès des organes de décisions européens, de manque de visibilité, etc... Les académies proposent alors au choix cinq scénarios de réforme structurelle, dont un a clairement leur préférence : ce scénario coche « +++ » à tous les critères d'efficacité définis par ses rapporteurs biaisés, est déclaré « très ambitieux », « plus disruptif » (clin d'œil) et « simplificateur ». Que dit ce scénario ? Qu'il faut « placer l'Université au centre [du dispositif de recherche en France] comme unique opérateur de la recherche en son sein », autrement dit « simplifier le système de recherche à travers la logique d'autonomie des universités menée à son terme ». Les laboratoires Inserm et de l'INSB du CNRS (et plus généralement des autres organismes

de recherche) passeraient tous sous tutelle universitaire. Que deviendrait l'Inserm dans ce cas ? Il pourrait « être regroupé avec l'Agence nationale de la recherche (ANR) et d'autres agences de financement de la recherche comme composante sans personnalité morale sous une structure chapeau unique avec le statut d'Établissement public administrative (sic) ». La coordination de la recherche en biologie-santé serait ainsi assurée au plan local par l'université et au plan national par cet établissement public administratif dans lequel (ou hors duquel, le rapport ne tranche pas ce point) le Comité d'orientation de la recherche hospitalière jouerait un rôle clé. En quoi cette pseudo-simplification permettrait de répondre aux maux dont souffre la recherche française ? : le flou est total. La conséquence immédiate serait un disfonctionnement majeur de la gestion administrative des unités de recherche et des équipes qui les forment. Rappelons que des expériences pilotes avaient été tentées localement (Nice ...) et qu'elles ont été des échecs retentissants. Les universités n'ont ni les personnels statutaires (il faut choisir entre personnels administratifs, ingénieurs, techniciens, enseignants-chercheurs), ni les moyens techniques pour absorber cette fusion illusoire.

Ce transfert d'autorité et de prérogative vient de loin, on ne peut pas dire que la patience n'est pas une qualité de nos gouvernants. C'est ainsi que dès 2004, un rapport intitulé « Education et croissance » est remis par Philippe Aghion et Elie Cohen pour le Conseil d'Analyse Economique (4) qui recommande clairement la reconstruction du paysage de la recherche autour des universités. Une stratégie y était même clairement proposée page 109 : « la réforme doit être menée pas à pas, sans proclamation tonitruante », il s'agit « de poursuivre et de multiplier les réformes incrémentales, les petits

dispositifs qui permettront, sans trop provoquer de remous, d'introduire de vraies évolutions dans le système actuel ». C'est cette stratégie qui a été suivie depuis. De multiples réformes « incrémentales » se sont ainsi succédées depuis une quinzaine d'années qui ont ajouté couche après couche au paysage de la recherche en France : la création de l'ANR pour des financements sur projets dont le fonctionnement (écriture et évaluation des projets, fonctionnement administratif) est coûteux en temps, en ressources humaines aussi bien que financièrement ; la création de l'AERES devenue HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) qui retire aux organismes de recherche une grande part de leurs prérogatives d'évaluation de leurs propres équipes ; la création des ComUE (Communauté d'universités et établissements) renforçant les liens locaux entre Inserm, CNRS, autres EPST, universités et environnement économique ; la création de multiples agences ad-hoc (Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales, Institut national du Cancer, Santé publique France),... La complexification du système a été amenée à un point tel que toute la communauté scientifique du pays en vient aujourd'hui à réclamer une simplification. Comme le dit le rapport des deux Académies, « l'origine de cette dégradation de la recherche en biologie-santé dans notre pays (...) découle en grande partie d'un émiettement et d'une superposition des structures publiques qui ne font que s'accroître depuis plus d'une vingtaine d'années, chaque nouvelle maladie conduisant à créer en réaction une agence ou structure autonome spécialisée (...) croissant à chaque fois incohérence et gaspillage du dispositif ». Le problème c'est que les propositions du rapport des académies visent, pour soigner le malade, à le disperser façon puzzle, en d'autres termes à le tuer. Nous ne pouvons

souscrire à cela ! Comme le Conseil Scientifique de l'Institut National des Sciences Biologiques (INSB) du CNRS (5) et la Commission administrative du SNCS-FSU (6), les organisations syndicales représentatives de l'Inserm l'ont clairement fait savoir (7).

L'importance du caractère national de l'Inserm et de la recherche en biologie santé

Partons tout d'abord d'un constat simple : l'Inserm se trouve au centre de la recherche biomédicale. Cela découle de la nature même de cette recherche. Il y a en effet, un continuum dans les deux sens entre recherche fondamentale, recherche pré-clinique et recherche clinique. C'est ainsi que l'on trouve au sein des unités de l'Inserm, non seulement des personnels de l'Inserm, mais aussi des chercheurs du CNRS, des hospitalo-universitaires et des enseignants-chercheurs, plaçant l'Inserm au centre du tryptique universités-Inserm-hôpitaux. Les projets développés au sein de l'institut vont des mécanismes fondamentaux de la vie (physiologie des organes et physiologie cellulaire) à la recherche clinique pure et à la recherche technologique sur les outils de la médecine (par exemple, recherches en imagerie médicale), en passant par la recherche pré-clinique. Ils incluent également une recherche en santé publique et une veille médicale sur tout le territoire. L'Inserm, créé en 1964, est en effet l'héritier de l'Institut National d'Hygiène dont les missions incluaient de coordonner les enquêtes sanitaires à mener dans le pays et de doter le pays de l'appareil de statistiques épidémiologiques qui lui faisait défaut. Cette place centrale il faut la préserver. C'est elle qui assure le dynamisme de la recherche biomédicale dans notre pays. La nature NATIONALE de l'Inserm qui permet une coordination de la recherche sur tout le territoire, des coopérations, des mouvements de personnels, avec

l'évaluation des personnels par ses instances scientifiques, ont permis depuis 1981 le développement d'une recherche de qualité, internationalement reconnue : en 2020, les laboratoires de l'Inserm déclaraient ainsi plus de 6500 collaborations avec plus de 100 pays sur tous les continents ; l'Inserm était le premier déposant européen de brevets dans le secteur pharmaceutique, le 2^e dans la catégorie biotechnologie ; l'Inserm peut s'enorgueillir de 2 prix Nobel et de 3 prix Lasker. Ce travail réalisé par l'Inserm s'enrichit également des travaux plus fondamentaux réalisés en biologie au CNRS (INSB). Au sein de l'INSB c'est le vivant dans son ensemble et dans sa diversité qui est étudié. Les résultats sont alors d'une richesse extraordinaire et portent sur toutes les formes de vie : *« Pour explorer et décrire le vivant, comme pour décrypter son fonctionnement, l'INSB encourage une recherche de prise de risque motivée par la curiosité. Il favorise le croisement des disciplines, accompagne les évolutions technologiques et soutient les collaborations internationales. L'institut est ainsi devenu un acteur majeur des progrès des sciences biologiques sur la scène mondiale. »* (8). L'Inserm associé à l'INSB du CNRS forment les fleurons de la recherche française en biologie-santé. Les dissoudre ou les détruire s'apparenterait à un suicide scientifique. Au contraire, il faut s'appuyer sur ces instituts et les préserver pour entrainer dans leur sillage les universités, dont la force de frappe en recherche est, par essence, limitée.

Il est néanmoins vrai que la vie des chercheurs s'est alourdie de toutes sortes de tâches ces deux dernières décennies à l'Inserm, au CNRS, comme dans les autres EPST, affectant la créativité et l'efficacité des personnels de recherche. Pour savoir quelles corrections apporter il faut identifier

quels sont ces freins. Tout d'abord un environnement de travail qui s'appauvrit. Les financements restent en berne malgré l'engagement solennel de l'Etat au début des années 2000 à augmenter son effort de recherche pour atteindre 3% du PIB en 10 ans. On en est toujours loin, et les promesses de la LPR sur les 10 ans qui viennent risquent bien d'être totalement grignotées au bout de cette période par l'inflation. Les conséquences de cette frilosité dès qu'il s'agit d'investissement sont palpables. Les postes sont en nombre insuffisant, pour les chercheur·ses comme pour les ingénieur·es et technicien·nes. Il en résulte une explosion du nombre de postes à durée déterminée sur contrats (près de 40% des effectifs) dont la conséquence est une perte de mémoire pour les savoir-faire des équipes et donc un affaiblissement de l'encadrement. Le collectif de travail s'en trouve ainsi affaibli. Nous voyons chaque année des étudiantes et des étudiants renoncer à la thèse et de jeunes docteur·es abandonner la recherche devant des perspectives de carrière bouchées. De même, aucune campagne d'équipement de pointe, qui devrait pourtant être menée par le gouvernement, n'est prévue pour doter *a minima* le territoire des installations de base nécessaires pour une recherche moderne. Par exemple, des plateformes d'imagerie avec des appareils dernier cri et des animaleries modernes devraient couvrir le territoire sur chaque site de recherche avec les personnels attachés. Au lieu de cela, chaque site avec ses laboratoires, doit se lancer dans des recherches de financement consommatrices en temps qui n'aboutissent souvent qu'à des financements partiels. De manière générale le financement de la recherche sur contrat a pris aujourd'hui une place prépondérante. Son niveau est équivalent à quatre ou cinq fois (parfois plus) la part des crédits de fonctionnement des crédits récurrents. Auparavant les financements sur

contrat (avec des fondations ou des associations) représentaient la cerise sur le gâteau pour les laboratoires, le gâteau étant les crédits récurrents. Aujourd'hui, avec la montée en puissance de l'ANR au détriment des crédits récurrents, ils représentent de plus en plus le gâteau lui-même. Cela a pour conséquence un temps considérable perdu pour écrire et soumettre, d'un côté, et de l'autre pour évaluer, des demandes de contrat dont la majorité est rejetée.

Les propositions du SNCS-FSU pour l'Inserm et la recherche en biologie santé

Alors que faut-il faire ? Nous pensons qu'il faut redonner à l'Inserm et au CNRS, en matière de recherche biomédicale et en biologie, la place centrale qui doit leur revenir et, d'une manière générale, épurer le paysage de la recherche de toutes les « réformes incrémentales » introduites depuis 15 ans et qui le freinent. Lorsqu'une unité de recherche est créée ou reconduite à l'Inserm ou au CNRS, les crédits lui permettant de réaliser tous ses projets scientifiques (qui auront donc été évalués positivement) doivent automatiquement lui être affectés par l'institut. Lorsqu'un chercheur est recruté à l'Inserm, les crédits lui permettant de réaliser tous ses projets doivent automatiquement lui être affectés par sa tutelle (Inserm, CNRS, autres EPST et universités). Un projet n'a pas à être évalué plusieurs fois avant de pouvoir être mis en route. Ceci signifie un effort très significatif d'allocation de crédits aux organismes de recherche par l'Etat. Dans ce cadre, l'ANR doit être transformée en une agence centralisant et unifiant sous un seul et même mode opératoire (constitution des dossiers) l'ensemble des offres de crédit des fondations et associations, hors crédits d'Etat. Ce guichet unique facilitera ainsi les demandes de contrats associatifs. Les crédits récurrents doivent redevenir la

base du financement des équipes afin de libérer le temps des chercheurs pour la recherche scientifique au lieu de l'épuiser dans la recherche de crédits.

De même, le HCERES doit être fermée. L'évaluation des équipes (dossiers, visites) doit revenir aux tutelles. Les visites des unités Inserm et CNRS doivent se faire sous coordination de l'Inserm et du CNRS en y associant les co-tutelles.

La crise Covid19 a montré l'émiettement dont parle le rapport des deux académies. L'ANR, comme

l'Inserm et comme les agences de santé ont lancé des projets et programmes de recherche sur cette maladie, chacune dans son coin, sur des lignes financières propres. Une coordination nationale aurait dû être mise en place pour rationaliser ces efforts de recherche. Cette coordination ne peut être efficace avec des partenaires éclatés avec des logiques locales mais avec des partenaires forts et structurés au niveau national. L'avenir de la recherche biomédicale et en biologie en France n'est pas dans la dissolution de l'Inserm et de l'INSB du CNRS dans les universités mais dans la libération

de la recherche française des poids dont on l'a chargée, et dans la réaffirmation de toute la place, centrale, de l'Inserm dans le paysage biomédical français. Une telle orientation nécessite de consentir enfin aux efforts financiers qui sont nos investissements d'avenir. Elle soulagera et remobilisera des personnels qui ont de plus en plus de mal à assurer leurs tâches de recherche. L'avenir de la France comme grand pays de recherche biomédicale et en biologie dans le concert des nations en dépend.

Références

- (1) Élection présidentielle et élections législatives 2022 : Orientations et Propositions de « France Universités »
<https://franceuniversites.fr/dossier/2022-election-presidentielle-et-elections-legislatives-2022-orientations-et-propositions-de-france-universites/>
- (2) Discours du président de la République Emmanuel Macron du 13 janvier 2022 :
<https://www.vie-publique.fr/discours/283301-emmanuel-macron-13012022-universites>
- (3) Réformer la recherche en sciences biologiques et en santé
Partie I, le financement (rapport 21-06) :
<https://www.academie-medecine.fr/reformer-la-recherche-en-sciences-biologiques-et-en-sante-partie-i-le-financement/>
Partie II, l'organisation (rapport 21-07) :
<https://www.academie-medecine.fr/reformer-la-recherche-en-sciences-biologiques-et-en-sante-partie-ii-lorganisation/>
- (4) Rapport « Education et croissance » (2004) :
<https://www.vie-publique.fr/rapport/26615-education-et-croissance>
- (5) Recommandation du 3 mai 2021 du Conseil scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB) du CNRS : *Sur le rapport produit par l'académie de Médecine et l'académie de Pharmacie*
<https://www.cnrs.fr/comitenational/csi/reco/insb.htm>
juillet 22 <https://sncs.fr/2021/05/24/ca-du-21-mai-2021#Biologie>
- (7) Communiqué du 18 janvier 2022 des organisations syndicales représentatives des personnels de l'Inserm : *Pour le maintien des missions et des personnels de l'Inserm !*
<https://sncs.fr/2022/01/20/pour-le-maintien-des-missions-et-des-personnels-de-linserm/>
- (8) Site web de l'Institut des sciences biologiques du CNRS :
<https://www.insb.cnrs.fr/fr/insb-0>



Adhérer au SNCS-FSU : sncs.fr/adhesion